

---

Adresse par les administrateurs du district de Digne, faisant part à la Convention que leurs jeunes défenseurs se sont battus sous les murs de Toulon et qu'un nouveau bataillon est en marche, lors de la séance du 7 nivôse an II (27 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse par les administrateurs du district de Digne, faisant part à la Convention que leurs jeunes défenseurs se sont battus sous les murs de Toulon et qu'un nouveau bataillon est en marche, lors de la séance du 7 nivôse an II (27 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 388-389;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_82\\_1\\_37583\\_t1\\_0388\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37583_t1_0388_0000_11);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

au royalisme et au fédéralisme, vient de déclarer qu'elle ne reconnaît d'autre culte que celui qui doit être rendu à la raison, à la liberté et à l'égalité, et qu'en conséquence elle a fait une dédicace solennelle de la Métropole de cette grande commune à la raison; est d'avis que la commune d'Ax imite cet exemple, comme l'ont déjà fait un nombre infini de communes de différents départements; propose en conséquence à l'assemblée de délibérer que dorénavant nous ne reconnaitrons d'autre culte que celui qui est dû à la raison, à la liberté et à l'égalité, et que, par une adresse faite à la Convention nationale dans laquelle nous lui ferons part de notre résolution à ce sujet, nous demanderons qu'il nous soit permis d'ériger et de consacrer notre ci-devant église paroissiale à la raison, où nous célébrerons nos fêtes civiques, où il sera fait des instructions de morale pour éclairer les personnes qui ne sont pas assez instruites, et où l'on expliquera les lois au peuple.

En outre, qu'on s'emparera de toute l'argenterie et de tous les autres effets qui servaient auparavant au culte qu'on appelait religieux, pour être envoyés à la Convention nationale après en avoir dressé procès-verbal. Sur quoi l'assemblée est priée et requise de délibérer.

Le procureur de la commune entendu ;

Le conseil général, pénétré des mêmes motifs et des sentiments qui ont dicté au citoyen maire l'exposé ci-dessus, l'adopte à l'unanimité, et arrête, de plus, qu'extrait de la présente délibération sera envoyé à la Convention nationale et au conseil général de la commune de Paris, avec une adresse.

Ainsi a été délibéré, et nous avons signé avec notre secrétaire greffier.

(Suivent 12 signatures)

**Le citoyen Valdeyron, secrétaire de la municipalité de Montjoux, district de Montélimar, département de la Drôme, canton de Dieulefit, annonce de la part de cette municipalité l'envoi à la monnaie de l'argenterie de son église; il invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix.**

**Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).**

**La Société populaire de Celles, district de Barsur-Seine, département de l'Aube, annonce qu'elle a 80 chemises et 15 livres de charpie pour les défenseurs de la patrie. Elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au ministre de la guerre (2).**

*Suit l'adresse de la Société populaire de Celles, d'après le Bulletin de la Convention (3).*

*La Société populaire de Celles, district de Barsur-Seine, département de l'Aube, à la Convention nationale.*

« Nous sommes pauvres, citoyens, nous manquons de pain; chez nous la misère est à son comble; mais nous sommes républicains. Nos frères des armées manquent de chemises. Eh bien! nous nous sommes dépoüillés des nôtres pour les en vêtir. Nous en avons 80 et 15 livres de charpie.

« Citoyens, donnez des ordres et elles partiront. Liberté ou la mort: voilà notre devise. Restez à votre poste jusqu'à la paix. »

**Les administrateurs du district de Digne témoignent à la Convention leur reconnaissance pour les immortels travaux. Ils annoncent que leurs jeunes défenseurs, à peine formés en compagnies, et sans expérience, se sont déjà battus sous les murs de Toulon. Les prisonniers anglais qu'ils ont faits sont une preuve non équivoque de leur courage. Un nouveau bataillon est en marche, et tous ceux qui le composent brûlent de venger la République de la perfidie qu'elle a éprouvée.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).**

*Suit l'adresse des administrateurs du district de Digne (2).*

*Les administrateurs du district de Digne, à la Convention nationale.*

« Digne, le 1<sup>er</sup> frimaire, 2<sup>e</sup> année républicaine.

« Reçois les témoignages de notre reconnaissance, de la joie pure de l'homme républicain, mont sacré de la liberté, Montagne admirable.

« En vain l'Europe entière frémit de courroux; en vain tout l'art des perfidies a conspiré contre toi, contre le peuple républicain; tu as vu ses manœuvres, découvert sa trame, compté ses satellites et déjà la Vendée est purgée; les rebelles sont vaincus, le lâche anglais humilié, la Ville-Affranchie punie, l'Espagnol, le Batave poussés dans leurs territoires; l'Autrichien aux abois; le Piémontais effrayé et le Mont-Blanc libre.

« A ta voix, 500.000 Français sont debout devant les tyrans, les combinaisons politiques sont effrayées et l'Europe est étonnée devant l'énergie républicaine.

« Le glaive national a été levé et ils portent enfin la peine de leur audace, ces tigres affamés du bonheur du peuple, ces généraux perfides, ces mandataires conspirateurs, cette hyène autrichienne si longtemps épargnée, ces fédéralistes forcenés; enfin la perfidie est comprimée et la malveillance renfermée.

« Les grands jours de la France sont arrivés, le serpent de la chicane expire, l'agiotage est

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 121.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 121.

(3) *Second supplément au Bulletin de la Convention du 8 nivôse (samedi 28 décembre 1793).*

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 121.

(2) *Archives nationales*, carton C 288, dossier 884, pièce 13.

étouffé, le droit d'élever des orgueilleux dans les familles est anéanti, la dette se régénère, le dédale des finances est ouvert, toutes les complications disparaissent devant les formes simples, devant la vérité, l'unité, l'égalité, les temps de la République se séparent entièrement des temps d'intolérance, de tyrannie de l'ancien temps; la croûte des préjugés se détache, l'homme se reconnaît, l'édifice de la raison s'élève, la nature va rire du retour de ses enfants vers elle.

« Montagne sainte, représentants toujours fidèles au peuple! ils te sont dus tous ces bienfaits. Gloire à toi, et éternelle reconnaissance dans tous les cœurs républicains. Achève ton ouvrage, ne nous abandonne pas qu'il ne soit parfaitement consolidé, que les rois n'aient reconnu leur sottise et les peuples tes bienfaits. Ton énergie brûlante, ta vigilance étonnante enflamment tous les cœurs républicains, bientôt tu jouiras du succès de tes immenses travaux, et les Alpes du district de Digne n'auront pas été les derniers à suivre avec intrépidité les mouvements rapides que tu donnes à l'affermissement de la République, leur sang servira à en cimenter l'édifice: déjà, sous les murs de l'infâme Toulon, nos jeunes gens, à peine formés en compagnies, sans expérience des armes, se sont battus avec le perfide anglais, et les prisonniers qu'ils ont fait attestent leur courage et leur patriotisme. Un nouveau bataillon est en marche pour sa destination et tous brûlent de se venger de la perfidie.

« Tonne, frappe, il est temps! la liberté ou la mort!

« Les administrateurs du district de Digne,

« GUIBERT, cadet; STARD; CLAPIER; BRANY, président; LEYDET; CASTELLAN, procureur syndic; YTARD, secrétaire. »

Le procureur général syndic du département de l'Aude annonce que partout, dans ce département, les biens des émigrés se vendent le double, le triple et même le quadruple de leur estimation. Tous lots ont été vendus 500,000 livres.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoi au comité de liquidation. (1).

Suit un extrait de la lettre du procureur syndic du département de l'Aude, d'après le Bulletin de la Convention (2).

« Le procureur général syndic du département de l'Aude écrit que, malgré que l'ennemi soit aux portes de ce département, les ventes des biens d'émigrés s'élèvent au double, au triple et au quadruple de l'estimation.

« Le ci-devant domaine de Jouarre, estimé 160,000 livres, affirmé sauf la dime, 8,000 livres, a été adjugé 404,000 livres.

« La métairie, dite de Saint-Jean, estimée 32,000 livres, a été adjugée pour 80,000 livres.

« La métairie de Doctouirre, estimée 2,080 livres, a été vendue 16,080 livres. »

Les maires, officiers municipaux, notables réunis à la presque totalité des habitants des deux sexes de Saint-Chamond annoncent que l'éclat de la raison a dissipé les ténèbres que le fanatisme avait enfantées. « La gloire en est, disent-ils, tout entière à la sagesse de la Convention; c'est la lecture de ses décrets qui fait triompher la raison dans tous les lieux qui avoisinent Saint-Chamond. » Ils vont envoyer au creuset national les dépouilles de leurs ci-devant églises.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse des maire, officiers municipaux et habitants de Saint-Chamond (2).

Aux citoyens représentant le peuple français à la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Après avoir parcouru tout le cercle des plus affreuses calamités durant l'espace de dix-huit siècles d'une oppression sacerdotale, il était bien temps d'en trouver le terme dans l'excès de nos propres malheurs; si à cette heure, en effet, nous ouvrons les fastes de l'histoire, nos larmes en baigneraient les pages à la lecture de tant d'outrages faits à l'humanité par ces mêmes prêtres qui se disaient les interprètes d'un dieu de vérité; les gémissements et les pleurs furent l'unique consolation de nos ancêtres, ils seraient encore la nôtre si, mieux instruits que les générations passées, nous n'eussions renversé le tabernacle et l'autel qui nourrissaient chaque jour leur cupidité sacrilège mais notre espérance n'a point été trompée, l'ignorance se trouve arrêtée dans sa course rapide et subitement terrassée par nos mains victorieuses. Une doctrine pure et naturelle va prendre la place d'une illusion mensongère et désormais l'homme adorera la divinité comme il le faisait dans sa première origine. Cependant il faut l'avouer, citoyens représentants, l'abjuration de nos anciennes erreurs, la superstition confondue, la vérité rappelée, malgré l'adversité d'opinions qui régnait dans un si vaste empire, devenait une merveille difficile à concevoir, il fallait votre sagesse et votre prudence pour en rendre l'exécution aussi prompte que facile.

« A présent nous serait-il permis de considérer un moment les lieux où s'est opéré ce prodige? D'abord l'on nomme Paris et en le nommant la surprise cesse au regard curieux qui la cherche; cette ville est le centre des lumières, elle en reçoit les premiers rayons de la Convention nationale; Saint-Chamond, au contraire, est à une distance bien éloignée de cette chaleur bienfaisante; aussi apparaît-il plus surprenant que les églises y aient été fermées, ainsi que dans tout le canton, sans aucune plainte ni réclamations surtout de la part d'un sexe auquel on a toujours reproché quelque obstination dans sa conduite; cette soumission, cette docilité à suivre les lois, annoncent un peuple instruit et honore

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 122.

(2) Premier supplément au Bulletin de la Convention du 8 nivôse an II (samedi 28 décembre 1793).

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 122.

(2) Archives nationales, carton C 238, dossier 884, pièce 14.